

M.

X, Le /2006

54... Y

SNVB
Rue....
54...

AR

Monsieur Le Directeur

Je suis titulaire du compte dépôt n°

Ayant appris que votre banque avait l'intention de facturer les opérations débitrices au delà de 5, je vous informe de mon total désaccord quant à cette nouveauté

Il s'agit d'un changement notable dans la relation contractuelle qui existe entre vous et moi. Une simple plaquette au demeurant envoyé dans une enveloppe simple ne peut suffire à faire valoir mon consentement au sens de l'article 1108 du Code Civil reproduit ci-dessous :

Art. 1108

Quatre conditions sont essentielles pour la validité d'une convention :

Le consentement de la partie qui s'oblige ;

Sa capacité de contracter ;

Un objet certain qui forme la matière de l'engagement ;

Une cause licite dans l'obligation.

Par cette mesure, vous créez un déséquilibre significatif en votre faveur sans que je puisse m'y opposer sauf à vous quitter

En outre, je vous rappelle que vous n'êtes que dépositaires de mes fonds. Il ne vous appartient pas de m'interdire par des frais exorbitants de m'interdire l'accès à mon argent

En outre, votre banque est une filiale du Crédit Mutuel. Je souhaite savoir pourquoi les clients du Crédit Mutuel des Enseignant ont droit à 20 opérations débitrices par mois, ceux du Crédit Mutuel, 10 et ceux de la SNVB 5...

Je vous demande en conséquence de ne pas m'appliquer cette tarification. A défaut je recourrai à tous les moyens qui me paraîtront utiles.

Vous remerciant de l'attention portée à la présente et dans l'attente d'une réponse de qualité, veuillez croire, Monsieur Le Directeur....

SIGNATURE :